

## Réponse du Conseil communal aux questions du Conseil général

Le Conseil général peut adresser au Conseil communal des questions sur un objet de son administration. Les réponses peuvent être données oralement ou par écrit. Les questions sont régies par l'article 52ss du Règlement du Conseil général.

Une liste des questions mentionnant notamment leur auteur, l'objet, la date de communication, la date de prise en considération, la date et un résumé de la réponse est tenue par le/la secrétaire.

Par ce message, le Conseil communal souhaite apporter, par écrit, sa réponse à une question ouverte.

### No 10 / Horaire d'ouverture des déchetteries, possibilité d'économie

Auteur de la question	Gérard Barras, représentant le cercle de Le Glèbe
Objet	Horaire d'ouverture des déchetteries, possibilité d'économie
Date de la question	Séance du Conseil général du 22 mai 2019
Auteur de la réponse	Conseil communal, Dominique Ayer
Date de la réponse	07.11.2019

#### Objet de la question

Bien que M. Gérard Barras se dise très satisfait de la mise en place du nouveau concept de gestion des déchets, il souhaite savoir s'il est possible d'envisager une restriction des horaires d'ouverture des déchetteries, ce qui permettrait de réaliser des économies de salaires liés à la surveillance.

#### Réponse du Conseil communal

La commune de Gibloux dispose de trois déchetteries situées à Farvagny-le-Grand, Rossens et Ruyres-st-Laurent. Les horaires d'ouverture de ces trois sites sont les suivants :

Lundi	17h00 / 19h00
Mercredi	17h00 / 19h00
Vendredi	17h00 / 19h00
Samedi	08h30 / 11h30 - 13h30 / 16h00

Cela représente 11,5 heures d'ouverture hebdomadaire sur les trois sites, surveillés par deux personnes.

La Commune de Gibloux a vu le jour en 2016 avec une population de 7'200 habitants et 2'733 ménages. La déchetterie de Vuisternens-en-Ogoz a été fermée le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Cet horaire hebdomadaire d'ouverture est considéré par le dicastère comme étant confortable et conforme aux besoins actuels de nos ménages.

L'argumentaire qui plaide en faveur de ce levier régulateur qu'est l'horaire d'ouverture est le suivant :

- Dilution du trafic sur les chemins de la déchetterie, élément important pour les riverains.
- Possibilité de mettre en valeur les infrastructures existantes en évitant des investissements d'agrandissement.
- Confort pour les usagers qui s'y trouvent moins nombreux au même moment.
- Travail des surveillants facilité par le flux des passages plus étalé.

Le dicastère, avec l'aval du Conseil communal, souhaite le maintien de cet horaire et considère même qu'il pourrait encore être appelé à s'étendre en fonction du nombre de ménages qui ne cesse de progresser.

Il est important également de tenir compte du fait que la charge financière de l'extension des horaires en déchetterie a été absorbée par l'amélioration générale du concept.

Il serait donc malvenu de revenir en arrière au détriment de la qualité du service aux usagers.

Pour mémoire, voici les résultats financiers du chapitre :

#### Résultats financiers

Année	Charges	Produits
2016	CHF 735'483.60	CHF 565'152.25
2017	CHF 800'862.85	CHF 566'157.21
2018	CHF 730'617.10	CHF 513'829.60

Evolution du nombre de ménages par secteur :

Lieu	Janvier 2016	Octobre 2019	Evolution
Farvagny	897 ménages	971 ménages	+ 74 ménages
Corpataux-Magnedens Rossens	990 ménages	1'079 ménages	+ 89 ménages
Le Glèbe Vuisternens-en-Ogoz	846 ménages	940 ménages	+ 94 ménages

En novembre 2019, notre commune compte environ 7'600 habitants.

Farvagny, le 7 novembre 2019

Le Conseil communal